

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage constitue la transcription des Actes d'une journée d'études organisée le 16 avril 2010 à l'Université Paris Ouest, Nanterre La Défense, sous l'égide de trois de ses centres de recherche, le Centre du droit civil des affaires et du contentieux économique (le CEDCACE), le Centre de droit international de Nanterre (le CEDIN) et le Centre d'études juridiques européennes et comparées (le CEJEC).

L'objectif de cette journée d'études, qui s'inscrivait dans le prolongement de celle organisée sur le même modèle l'année précédente par le CEDIN sur le thème de *La rencontre des droits (international, communautaire et interne) (à propos de l'affaire Kadi)*¹, était triple dans l'esprit de ses concepteurs.

Il s'agissait tout d'abord d'offrir en cours d'année universitaire aux étudiants de master (privé et public, international et européen) une réflexion collective susceptible de les sensibiliser aux problématiques contemporaines du droit international et, le cas échéant, de faire naître en eux par ce biais le goût de la recherche dans cette matière. L'ambition était ainsi de marier le plus heureusement possible exercice pédagogique et travail collectif de recherche, en dessinant, devant un public composé majoritairement d'étudiants mais aussi de chercheurs confirmés, de nouvelles pistes de réflexion dans le champ du droit international.

Pour satisfaire cette ambition, il fallait un thème suffisamment fondamental pour permettre aux étudiants de master d'y ancrer leur propre réflexion et aux spécialistes du droit international, public ou privé, de dégager de nouvelles approches de leur discipline. La « fragmentation du droit applicable aux relations internationales » – notion dont nous laisserons le soin (car définir, c'est déjà débattre) aux communications introductives de cerner les contours, s'est très rapidement imposé comme un thème idéal pour cet échange de réflexions. Ses dimensions pratiques et théoriques, classiques et peut-être aussi avant-gardistes, en faisaient en effet, et en font toujours, un sujet d'intérêt évident pour tout internationaliste, jeune ou aguerri.

Le deuxième objectif de cette journée d'études était de tenter de tirer le meilleur profit de la cordiale entente (que tout oppose à une Entente cordiale, faite de distance et de protection jalouse de ses intérêts) qui règne depuis de

¹ Les Actes de cette journée d'études ont été publiés à la *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, juin 2009, n° 529, pp. 352-418.

M. FORTEAU

nombreuses années à Nanterre entre les internationalistes privatistes et publicistes en organisant une confrontation intellectuelle ouverte aux raisonnements et aux préoccupations propres à chacun et à chaque discipline de manière à faire ressortir, par l'échange, une meilleure compréhension du droit des relations internationales. Cette confraternité a constitué le ferment des « regards croisés » que le présent ouvrage propose aux lecteurs sur un thème (la fragmentation du droit) qui, jusqu'à maintenant, n'a pour l'essentiel accaparé l'attention des internationalistes privatistes et des internationalistes publicistes que d'une manière segmentée, champ disciplinaire par champ disciplinaire – même si le rapprochement est manifeste depuis quelques années.

Ces regards croisés se sont affrontés sous un angle transversal dans les deux communications introductives et dans la cinquième partie de l'ouvrage consacrée aux perspectives croisées de recherche et sous un angle plus thématique dans les quatre premières parties de l'ouvrage dans lesquelles est analysée, à chaque fois sous le regard croisé d'un privatiste et d'un publiciste, la fragmentation du droit applicable dans le cadre des relations commerciales internationales, des relations transnationales puis du droit européen avant que soit abordée la question de l'influence du choix de la juridiction sur le droit applicable.

Ces regards croisés ne devaient pas se borner à un échange inter-disciplinaire. Il s'agissait au contraire, et c'était là le troisième et dernier objectif poursuivi, de tenter de percer ensemble le voile des disciplines d'enseignement érigées en pré-carrés scientifiques pour tenter de voir dans quelle mesure la fragmentation du droit applicable aux relations internationales n'avait pas pour effet d'obliger à une redéfinition des frontières séparant traditionnellement (de manière bien imparfaite) le droit international privé et le droit international public ou, à tout le moins, ne devait pas conduire à ce que chacun s'efforce d'identifier les techniques et les préoccupations communes, les champs d'intervention et surtout les tendances partagés, de manière à mieux échanger sur nos « pratiques » respectives du droit international. En somme, il s'agissait de se demander si de la fragmentation du droit applicable aux relations internationales ne pouvait pas surgir, paradoxalement, une force unificatrice des disciplines juridiques internationales.

Le choix d'un angle pratique, celui du droit applicable aux relations internationales, a permis à cet égard une analyse sans doute plus féconde qu'une interrogation placée d'emblée à un niveau théorique ou ontologique qui n'aurait pas manqué de crispier les identités disciplinaires – dont il serait vain et au demeurant inopportun de vouloir se débarrasser : celles-ci forment en effet le socle d'une richesse intellectuelle qui permet d'appréhender avec la subtilité requise le droit d'une société internationale plus complexe que jamais.

Le projet, sans doute, était ambitieux ; les contributions qui composent cet ouvrage montrent en tout cas qu'il méritait d'être mené. Nous formons modestement le vœu que le lecteur trouvera dans les pages qui suivent, sinon des réponses qui le satisferont ou le convaincront, du moins de quoi nourrir sa réflexion sur le devenir du droit des relations internationales.

AVANT-PROPOS

Il nous reste à remercier chaleureusement les intervenants d'avoir accepté de se prêter au jeu de ces « regards croisés » et d'avoir nourri les débats et les échanges de leurs analyses approfondies. Nos remerciements vont aussi à toutes les personnes sans le concours desquelles cette journée d'études n'aurait pas pu se tenir : les directrices et directeurs du CEDCACE, du CEDIN et du CEJEC ainsi qu'Eva Tsalpatouros, secrétaire générale du CEDIN, et Jeanne Dupendant et Yannick Radi, doctorants à l'Université Paris Ouest, Nanterre La Défense.

Mathias FORTEAU

Directeur scientifique de la journée d'études